



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 23 décembre 2015

Communiqué de presse

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE CRÉATION DE DEUX COMMUNES NOUVELLES PAR FUSION DE COMMUNES



Les conseils municipaux des communes de Ghyvelde et Les Moères ont souhaité, par délibérations concordantes des 7 et 8 octobre 2015, fusionner afin de créer, en lieu et place de leurs communes, une commune nouvelle dénommée « Ghyvelde ».

Les conseils municipaux des communes de Tétéghem et Coudekerque-Village ont souhaité, par délibérations concordantes des 14 et 16 octobre 2015, fusionner afin de créer, en lieu et place de leurs communes, une commune nouvelle dénommée « Tétéghem-Coudekerque-Village ».

Sur la base de ces accords, Jean-François Cordet, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, préfet du Nord a prononcé le 30 novembre dernier, par arrêtés préfectoraux, ces créations, qui entreront en vigueur à compter 1er janvier 2016.

La commune nouvelle de Ghyvelde, qui comptera 4 196 habitants, aura son chef lieu fixé au chef lieu de l'actuelle commune de Ghyvelde.

La commune nouvelle de Tétéghem-Coudekerque-Village qui comptera 8 483 habitants, aura son chef lieu fixé au chef lieu de l'actuelle commune de Tétéghem.

Jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux, ces communes seront administrées par un conseil municipal composé de l'ensemble des conseillers municipaux des communes actuelles.

A compter du 1er janvier 2016, les communes de Ghyvelde, Les Moères, Tétéghem et Coudekerque-Village seront transformées en communes déléguées, en charge, notamment, de l'établissement des actes de l'état civil ou encore, de la délivrance d'avis en matière d'urbanisme.